Comité d'Echecs du Bas-Rhin
Championnats du Bas-Rhin Petites Catégories
(U10 et U08)

Article 1: Organisation

Le Comité d'Echecs du Bas-Rhin organise le Championnat du Bas-Rhin des U08, U08F, U10 et U10F, le mercredi 11 novembre 2026 à l'Espace Saint Maurice, 4 rue de l'Eglise, 67670 MOMMENHEIM.

Article 2 : Règlements appliqués

Les règles du jeu sont celles de la FIDE entrées en application le 1er janvier 2023. L'article A5 de l'annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique exclusivement. Le règlement fédéral J01 « Championnat de France des Jeunes » s'applique également.

Les tournois sont homologués FIDE pour toutes les catégories. Le classement utilisé est le Elo FIDE. Le Elo FIDE standard sera utilisé, s'il y en a un, dans le cas où le classement rapide est estimé.

Toutes les pendules seront lancées au début de chaque ronde. Si un joueur est absent, il sera déclaré forfait dès lors que le temps disponible sur sa pendule sera arrivé à zéro. En l'absence d'explication valable de sa part, il sera éliminé du tournoi.

Le championnat départemental est composé d'un tournoi par catégorie d'âge, soit U08 et U10. Chaque tournoi par catégorie d'âge regroupe les catégories mixte et féminine. Pour chaque catégorie d'âge, la distinction entre genre sera conservée pour la remise des prix et le nombre de qualifiés pour le championnat régional.

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Article 3 : Droits d'inscription

Les droits d'inscription se montent à 15€, à régler au club du joueur. La date limite d'inscription est le 9 novembre : il n'y aura pas d'inscriptions sur place.

Article 4 : Horaires

Pointage : Entre 9h00 et 9h40.
Tout joueur non pointé à 9h40 ne sera intégré qu'à la ronde 2.

Ronde 1 : 10h
Ronde 2 : 10h45
Ronde 3 : 11h30
Ronde 4 : 13h30
Ronde 5 : 14h15
Ronde 6 : 15h00
Ronde 7 : 15h45

Remise des prix : A l'issu du tournoi, vers 17h00.

Comité d'Echecs du Bas-Rhin
Championnats du Bas-Rhin Petites Catégories
(U10 et U08)

Article 5 : Fin de partie

A l'issue des parties, le vainqueur de la partie (ou les deux joueurs en cas d'égalité) se doit de transmettre le résultat de la partie à la table d'arbitrage.

En cas de résultat erroné, l'erreur sera rectifiée si elle est signalée à l'arbitre avant la publication des appariements suivant. Si elle est signalée après la publication des appariements, mais avant la fin de la ronde suivante, elle sera prise en compte pour les appariements ultérieurs. Si le signalement intervient après la fin de la ronde suivante, la correction aura lieu après le tournoi et uniquement dans le cadre du calcul du classement Elo (4.3—4.4 C.04.1, LA).

Article 6 : Appariements et départages

Les appariements se font au système suisse, avec le logiciel Sharly Chess.

Le classement final est établi suivant le nombre de points de parties. Pour toutes les places ex-aequo, le départage se fait dans l'ordre selon :

1) Le Buchholz tronqué
2) Le Buchholz
3) La performance

Article 7 : Qualification pour le championnat régional

Ce championnat est qualificatif pour le championnat d'Alsace. Seront qualifiés, par catégorie :

- Les **13** premiers U08
- Les **9** premières U08F
- Les **14** premiers U10
- Les **9** premières U10F

Les qualifiés d'office pour le Championnat de France ne seront pas pris en compte dans le décompte des qualifiés.

Article 8 : Arbitrage

L'arbitre principal du tournoi est Anaïs Menuet (Arbitre AFO). L'équipe arbitrale comptera également : Sasha Peter (Arbitre AFO), Didier Carbiener (Arbitre AFO), Mathilde Kownacki (Arbitre Jeune), Sébastien Peter (Arbitre Match).

Article 9 : Conduite des joueurs

Les joueurs inscrits à ce tournoi s'engagent à respecter ce règlement, à avoir une bonne conduite et à faire preuve de fair-play. Les joueurs sont également tenus de maintenir l'espace de jeu le plus calme possible.

Si sa partie est en cours, un joueur n'est pas autoriser à quitter l'espace de jeu sans l'autorisation de l'arbitre.

Comité d'Echecs du Bas-Rhin
Championnats du Bas-Rhin Petites Catégories
(U10 et U08)

Ne sont autorisés à rester dans la salle de jeu que les joueurs et joueuses. Une exception sera être faite pour les entraîneurs, à condition de s'être signalé aux arbitres au préalable. Il sera demandé aux spectateurs et spectatrices de quitter la salle de jeu 5 minutes avant le début de chaque ronde. Les joueurs et joueuses ayant terminé leur partie sont considérés comme des spectateurs et spectatrices et doivent donc, à ce titre, quitter la zone de jeu (11.4, Ch. 2.1, LA).

Les appareils électroniques (téléphones, tablettes, montres connectées, écouteurs sans fil, etc.) doivent être éteints et rangés dans un sac (appareils non visibles). Dans le cas contraire, ou si un joueur se déplace avec un appareil électronique sur lui, la partie sera déclarée perdue.

La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son. Il est de plus strictement interdit de sortir de la zone de jeu avec un appareil électronique si votre partie est en cours.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle de jeu. Il est demandé aux joueurs d'éviter toute lecture ou discussion suspecte.

Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement et à adopter un comportement correct.

Signature de l'organisateur :	Signature de l'arbitre :
Sébastien Peter	Anaïs Menuet